



**1, Place Général de Gaulle
88330 CHATEL-SUR-MOSELLE
Tél : 03.29.67.90.14
Courriel : mairie@chatelsurmoselle.fr**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Article 1 :

Une enquête publique relative à la modification du plan local d'urbanisme (P.L.U.) de la commune de Châtel-sur-Moselle aura lieu à compter du **09 mai 2023 à 8h00 au 14 juin 2023 à 19h00 inclus, soit une durée de 37 jours consécutifs.**

Cette enquête publique est préalable à la modification numéro 1 du PLU de la commune de Châtel-sur-Moselle

Article 2 :

Monsieur Pierre NICOLET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nancy.

Article 3 :

Durant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables au bureau du cadastre à la mairie, 1 Place du Général de Gaulle, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Seront également joints au dossier d'enquête publique les avis des personnes publiques associées à cette procédure ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale.

Le dossier sera également consultable gratuitement depuis un poste informatique mis à disposition au bureau du cadastre à la mairie de Châtel-sur-Moselle et sur l'adresse : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/MA88094.html>

Article 4 :

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations écrites :

- Sur le registre mentionné à l'article 3
- Via le site dématérialisé Xenquetes à l'adresse suivante : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/MA88094.html>
- Adressé au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse mail dédiée : enquete-publique.chatel-sur-moselle@gmx.fr
- Ou adresser un courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Châtel-sur-Moselle – 1, Place du Générale de Gaulle - 88330 CHATEL-SUR-MOSELLE

Article 5 :

Le commissaire enquêteur assurera en outre trois permanences au bureau du cadastre à la mairie, 1, Place du Général de Gaulle, pour y recevoir les observations et propositions écrites ou orales du public :

- **Le mardi 9 mai 2023 de 17h00 à 19h00**
- **Le samedi 27 mai 2023 de 9h00 à 11h00**
- **Le mercredi 14 juin 2023 de 17h00 à 19h00**

Article 6 :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Celui-ci adressera au maire le dossier accompagné de son rapport et de ses conclusions dans un délai d'un mois à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Article 7 :

Une copie du rapport du commissaire enquêteur et de ses conclusions motivées sera adressée à Madame la Préfète des Vosges et au Président du Tribunal Administratif de Nancy. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie.

Article 9

Le présent avis, sera affiché en mairie de Châtel-sur-Moselle. Il sera également affiché sur le tableau d'affichage dématérialisé de la commune.